



120710

DEGRAFBIO

**NETTOYANT EFFACE GRAFFITI ECOLOGIQUE
SPÉCIAL : SURFACES ET SUPPORTS LISSES
USAGE PROFESSIONNEL**



DEGRAFBIO est une préparation à base d'une combinaison synergisée de composés oxygénés et d'origine végétale à fort pouvoir solvant des encres et peintures.

CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

Etat physique	: LIQUIDE FLUIDE
Masse volumique	: 956 G/L +/- 20 G/L
Réaction chimique	: NEUTRE
Point d'éclair	: 103°C AFNOR COUPE FERMEE
Odeur	: PEU PERCEPTIBLE
Couleur	: INCOLORE



PROPRIETES PRINCIPALES

DEGRAFBIO est non miscible à l'eau. Ne renferme pas de solvants halogénés (pas de solvants chlorés tels que trichloréthylène, perchloréthylène, chlorure de méthylène, etc) ni d'hydrocarbures aliphatiques ou aromatiques d'origine pétrolière : toluène, xylène, benzène, etc.

DEGRAFBIO est économique, parce que **peu volatile**, permet d'intervenir dès l'apparition des graffitis afin de dissuader et de décourager les taggers d'étendre leurs zones de marquage.

DEGRAFBIO est **actif contre la plupart des marquages sauvages récents**, tags effectués à partir d'encres, de peintures ou d'aérosols de peintures, effectués sur supports non poreux.

DEGRAFBIO évite l'utilisation de décapants de peinture souvent présentant des risques toxicologiques pour les applicateurs et incompatibles avec certains supports sensibles : certaines surfaces peintes, carrelages, éclairage public, enduits lisses, tôles laquées de bardage (ou portes de garages), panneaux de signalisation.

DEGRAFBIO permet de nettoyer également des surfaces en aluminium, aluminium anodisé, inoxydables, verres, panneaux stratifiés.

DEGRAFBIO, dans les conditions d'emploi préconisées, **limite l'altération des supports et surfaces sensibles** : matières plastiques, acryliques, stratifiés, vinyliques, souvent détériorés par les solvants des graffitis.

DEGRAFBIO est utilisé par les professionnels chargés de l'effaçage des graffitis dans les ateliers municipaux, services de nettoyage des mairies, écoles, universités, usines, transports en commun, etc.

MODES ET DOSES D'APPLICATION

- ◆ Appliquer à l'aide d'un pinceau, d'un chiffon préalablement imprégné, d'un pulvérisateur approprié.
- ◆ Imprégner la surface à nettoyer

- ◆ Observer l'action sur le graffiti, racler, renouveler l'opération si nécessaire, terminer ensuite par un rinçage à l'eau claire ou éventuellement, essuyer soigneusement avec un chiffon humide.
- ◆ Dans le cas d'incrustations sur des supports poreux, renouveler l'application, selon les cas laisser agir de quelques minutes à quelques heures.
- ◆ Dans le cas où un effaçage est pratiqué sur un support poreux (parpaings, briques, enduits) imprégner la périphérie du tag au préalable avec de l'eau afin de limiter l'extension de la zone à nettoyer et faciliter le nettoyage.
- ◆ *N.B.* : sur des matériaux généralement sensibles aux nettoyants solvantés, effectuer un test préalable par application au chiffon sur une surface limitée afin d'observer la compatibilité du support avec l'efface graffiti et de déterminer le temps de contact suffisant pour nettoyer le support en limitant son altération.

RECOMMANDATIONS

Préparation non soumise à l'étiquetage de nocivité toxicité d'après directive européenne en vigueur :

- la classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite « Toutes Préparations » 1999/45/CE et de ses adaptations.
- A aussi été pris en compte le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses adaptations (Règlement (CE) n° 790/2009).

En cas de contact avec les yeux laver immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un spécialiste.

Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.

EXTRAIT CONDITIONS DE VENTE :

Assurance qualité ISO 9001

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la **date limite d'utilisation optimale conseillée (DLUOC) est de un an**. En conséquence l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

Nota : Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27/03/1987 mis en vigueur au 01/01/1988.